



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 6 juillet 2021

DÉLIBÉRATION

N° 62 - 06.07.2021

En exercice ... 28  
Présents ..... 25  
Voitants ..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE RESSOURCES  
8. COMMANDE PUBLIQUE**

**Accord cadre de prestations de conseil juridique,  
d'assistance et de représentation en justice pour la  
Communauté de communes de l'Ile de Ré et la Société  
Publique Locale « Destination Ile de Ré »  
Avenants 1 aux lots 4 et 7**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Le 6 juillet,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 30 juin 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,  
**Le Bois-Plage :** M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS, M. Jean-Pierre GAILLARD,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON,  
**La Flotte :** M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, M. Patrick SALEZ,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,  
**Les Portes en Ré :** M. Alain POCHON, M. Patrick BOURAINE  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,  
**St. Clément des Baleines :** Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Madame Peggy LUTON (donne pouvoir à Monsieur Patrick RAYTON), Madame Annie BERGERON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul HÉRAUDEAU), Monsieur Roger ZELIE (donne pouvoir à Madame Gisèle VERGNON)

**Secrétaire de séance : Monsieur Daniel TASSIGNY**

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202162-DE  
Reçu le 08/07/2021

\* \* \* \* \*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 6 juillet 2021

### DÉLIBÉRATION

N° 62 - 06.07.2021

En exercice ... 28  
Présents ..... 25  
Votants ..... 28  
Abstention ..... 0

### PÔLE RESSOURCES 8. COMMANDE PUBLIQUE

**Accord cadre de prestations de conseil juridique,  
d'assistance et de représentation en justice pour la  
Communauté de communes de l'Ile de Ré et la Société  
Publique Locale « Destination Ile de Ré »  
Avenants 1 aux lots 4 et 7**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu Code de la commande publique et notamment le 2° de l'article R.2194-6,*

*Vu la convention de groupement de commandes constituée entre la Communauté de communes de l'Ile de Ré et la Société publique locale « Destination Ile de Ré » signée le 28 avril 2020,*

*Vu la délibération communautaire n° 125 du 15 octobre 2020 autorisant Monsieur le Président à signer les lots 2, 4, 5, 6 et 7 de l'accord cadre de prestations de conseil juridique, d'assistance et de représentation en justice pour la Communauté de communes de l'Ile de Ré et la Société Publique Locale Destination Ile de Ré,*

*Vu la délibération communautaire n° 159 du 15 décembre 2020 autorisant Monsieur le Président à signer les lots 1, 3 et 8 de l'accord cadre de prestations de conseil juridique, d'assistance et de représentation en justice pour la Communauté de communes de l'Ile de Ré et la Société Publique Locale Destination Ile de Ré,*

*Vu l'Extrait Kbis du Greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY du 4 janvier 2021 portant mention de la dissolution de la Selarl CLAISSE & ASSOCIES 93, filiale co-traitante de la Selarl CLAISSE & ASSOCIES*

*Vu l'Extrait Kbis du Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant identification de la Selarl CENTAURE AVOCATS,*

*Vu le courrier officiel du Cabinet CENTAURE AVOCATS du 20 avril 2021 informant du changement patronymique de la Selarl CLAISSE & ASSOCIES,-*

Considérant que l'accord cadre de prestations de conseil juridique, d'assistance et de représentation en Justice pour la Communauté de communes de l'Ile de Ré et la Société Publique Locale Destination Ile de Ré, composé de 8 lots, a été attribué de la manière suivante :

- par délibération communautaire n° 125 du 15 octobre 2020 :
  - . Lot n° 2 Droit des contrats public, au candidat suivant :
    - o CABINET COUDRAY
  - . Lot n°4 Droit de l'urbanisme et de la planification, aux candidats suivants :
    - o CABINET CLAISSE & ASSOCIES / CLAISSE ET ASSOCIES 93

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202162-DE  
Reçu le 08/07/2021



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 6 juillet 2021

### DÉLIBÉRATION

N° 62 - 06.07.2021

En exercice ... 28  
Présents ..... 25  
Votants ..... 28  
Abstention ..... 0

### **PÔLE RESSOURCES 8. COMMANDE PUBLIQUE**

#### **Accord cadre de prestations de conseil juridique, d'assistance et de représentation en justice pour la Communauté de communes de l'Ile de Ré et la Société Publique Locale « Destination Ile de Ré » Avenants 1 aux lots 4 et 7**

- . Lot n°5 Droit de la gestion des milieux aquatiques, submersion, risques littoraux aux candidats suivants :
  - o CABINET COUDRAY
  - o CABINET ADAMAS
  - o CABINET LANDOT
- . Lot n°6 Droit privé, au candidat suivant :
  - o CABINET CLAISSE ET ASSOCIES
- . Lot n°7 Droit pénal, au candidat suivant :
  - o CABINET CLAISSE ET ASSOCIES / CLAISSE ET ASSOCIES 93
- Par délibération communautaire n° 159 du 15 décembre 2020 :
  - . Lot n°1 Droit administratif général, au candidat suivant :
    - o Au cabinet LONQUEUE-SAGALOVITCH-EGLIE-RICHTERS & Associés
  - . Lot n° 3 Droit de la fonction publique territoriale, au candidat suivant :
    - o Au cabinet CLAISSE & Associés
  - . Lot n° 8 Droit de la propriété intellectuelle, au candidat suivant :
    - o Au cabinet ALAIN BENSOUSSAN

Considérant les lots 4 « Droit de l'urbanisme et de la planification » et 7 « Droit pénal » conclus avec le groupement CLAISSE ET ASSOCIES et CLAISSE ET ASSOCIES 93 ;

Considérant la dissolution du cabinet CLAISSE ET ASSOCIES 93, en date du 04 janvier 2021, suite à la transmission du patrimoine à l'associé unique, la SELARL CLAISSE ET ASSOCIES, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 432 272 078 ;

Considérant que par courrier officiel du 21 avril 2021, le cabinet CLAISSE ET ASSOCIES a informé la Communauté de communes de l'Ile de Ré de son changement de dénomination sociale, celui-ci étant désormais désigné sous l'appellation « CENTAURE AVOCATS » ;

Considérant que ce changement de nom n'emporte aucune modification de la personnalité juridique de la société, la Selarl conservant le même numéro Sirène, la même immatriculation au RCS de PARIS (432 272 078), les mêmes adresses postales (siège et établissements), la même inscription au Barreau de Paris, la même nature juridique, le même capital, les mêmes associés, les mêmes comptes bancaires ;

Considérant que les garanties techniques et financières restent identiques ;

**AR PREFECTURE**

017-241700459-20210706-D202162-DE  
Reçu le 08/07/2021



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 6 juillet 2021

### DÉLIBÉRATION

N° 62 - 06.07.2021

En exercice ... 28  
Présents ..... 25  
Votants ..... 28  
Abstention ..... 0

### PÔLE RESSOURCES 8. COMMANDE PUBLIQUE

**Accord cadre de prestations de conseil juridique,  
d'assistance et de représentation en justice pour la  
Communauté de communes de l'Ile de Ré et la Société  
Publique Locale « Destination Ile de Ré »  
Avenants 1 aux lots 4 et 7**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les projets d'avenant 1 aux lots :
  - 4 intitulé « Droit de l'urbanisme et de la planification »,
  - 7 intitulé « Droit pénal »,actant la fusion des sociétés CLAISSE & Associés et CLAISSE & Associés 93, ainsi que le changement de dénomination sociale de la Selarl CLAISSE & Associés devenue CENTAURE AVOCATS ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant 1 du lot 4 « Droit de l'urbanisme et de la planification » et l'avenant 1 du lot 7 « Droit pénal » relatifs à l'accord cadre de prestations de conseil juridique, d'assistance de représentation en justice avec le cabinet CENTAURE AVOCATS, dont les projets sont joints en annexes, ainsi que tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée le : **9 juillet 2021**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérécourse citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202162-DE  
Reçu le 08/07/2021



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

### AVENANT N°1 AU MARCHE 2020\_193\_MP

Accord-cadre de prestations de conseil juridique, d'assistance et de représentation en justice de la Communauté de communes de l'île de Ré et de la société publique locale « Destination Ile de Ré »

#### Lot 4: Droit de l'urbanisme et de la planification

• **POUVOIR ADJUDICATEUR :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE**

3 rue du Père Ignace  
CS 28001  
17410 SAINT MARTIN DE RE  
Représentée par Lionel QUILLET, Président

• **TITULAIRE:**

**Selarl CENTAURE AVOCATS (anciennement CLAISSE & Associés)**

169 Boulevard Haussmann  
75 008 PARIS  
Représentée par Monsieur Yves Claisse

• **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE :**

**Date de notification du marché:** 09 novembre 2020

**Durée d'exécution du marché public :** un an à compter de sa date de notification, reconductible tacitement 3 fois.

**Montant initial du marché public :** Accord-cadre conclu sans minimum ni maximum conformément aux dispositions de l'article R.2162-4 du Code la Commande Publique.

**Entre les soussignés :**

▪ **Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré**  
**D'une part,**  
**Et,**

▪ **La Selarl CENTAURE AVOCATS, représenté par Monsieur Yves Claisse,**  
**gérant,**  
**D'autre part,**

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202162-DE  
Reçu le 08/07/2021

## **IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT**

*Le lot 4 « Droit de l'urbanisme et de la planification » relatif à l'accord cadre de prestations de conseil juridique, d'assistance et de représentation en justice pour la Communauté de communes de l'île de Ré et la société publique locale « Destination Ile de Ré » a été notifié en date du 09 novembre 2020 au groupement constitué par la Selarl CLAISSE ET ASSOCIES et la Selarl CLAISSE ET ASSOCIES 93.*

*Vu le 2° de l'article R.2194-6 du Code de la commande publique,*

*Vu l'Extrait Kbis du Greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY du 4 janvier 2021 portant mention de la dissolution de la Selarl CLAISSE & ASSOCIES 93, filiale co-traitante de la Selarl CLAISSE & ASSOCIES*

*Vu l'Extrait Kbis du Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant identification de la Selarl CENTAURE AVOCATS,*

*Vu le courrier officiel du Cabinet CENTAURE AVOCATS du 20 avril 2021 informant du changement patronymique de la Selarl CLAISSE & ASSOCIES,*

## **IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de substituer le cabinet « CENTAURE AVOCATS » au titulaire initial du marché, le groupement constitué par la Selarl CLAISSE ET ASSOCIES et la Selarl CLAISSE ET ASSOCIES 93.

### **ARTICLE 2 : MODIFICATION DU MARCHE INITIAL**

Considérant la dissolution de la Selarl CLAISSE & ASSOCIES 93 en date du 04 janvier 2021 suite à la transmission du patrimoine à l'associé unique, la Selarl CLAISSE ET ASSOCIES, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 432 272 078 ;

Considérant le changement de dénomination sociale de la société CLAISSE ET ASSOCIES devenue CENTAURE Avocats ;

Considérant que ce changement de dénomination sociale n'emporte aucune modification de la personnalité juridique de la société, que les garanties techniques et financières sont identiques à celles fixées par la Communauté de communes de l'île de Ré lors de la passation du marché.

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202162-DE  
Reçu le 08/07/2021

### **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS GENERALES**

Toutes les autres clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

### **ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Fait à Saint Martin le

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur

Le Président,

Lionel QUILLET

Le titulaire,

(Nom, prénom, fonction)

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202162-DE  
Reçu le 08/07/2021



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

### AVENANT N°1 AU MARCHE 2020\_193\_MP

Accord-cadre de prestations de conseil juridique, d'assistance et de représentation en justice de la Communauté de communes de l'île de Ré et de la société publique locale « Destination Ile de Ré »

#### Lot 7: Droit pénal

• **POUVOIR ADJUDICATEUR :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE**

3 rue du Père Ignace  
CS 28001  
17410 SAINT MARTIN DE RE  
Représentée par Lionel QUILLET, Président

• **TITULAIRE:**

**Selarl CENTAURE AVOCATS (anciennement CLAISSE & Associés)**

169 Boulevard Haussmann  
75 008 PARIS  
Représentée par Monsieur Yves Claisse

• **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE :**

**Date de notification du marché:** 13 novembre 2020

**Durée d'exécution du marché public :** un an à compter de sa date de notification, reconductible tacitement 3 fois.

**Montant initial du marché public :** Accord-cadre conclu sans minimum ni maximum conformément aux dispositions de l'article R.2162-4 du Code la Commande Publique.

**Entre les soussignés :**

▪ **Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré**  
**D'une part,**  
**Et,**

▪ **La Selarl CENTAURE AVOCATS, représenté par Monsieur Yves Claisse,**  
**gérant,**  
**D'autre part,**

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202162-DE  
Reçu le 08/07/2021



## **IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUI**

*Le lot 7 « Droit pénal » relatif à l'accord cadre de prestations de conseil juridique, d'assistance et de représentation en justice pour la Communauté de communes de l'île de Ré et la société publique locale « Destination Ile de Ré » a été notifié en date du 13 novembre 2020 au groupement constitué par la Selarl CLAISSE ET ASSOCIES et la Selarl CLAISSE ET ASSOCIES 93.*

*Vu le 2° de l'article R.2194-6 du Code de la commande publique,*

*Vu l'Extrait Kbis du Greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY du 4 janvier 2021 portant mention de la dissolution de la Selarl CLAISSE & ASSOCIES 93, filiale co-traitante de la Selarl CLAISSE & ASSOCIES*

*Vu l'Extrait Kbis du Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant identification de la Selarl CENTAURE AVOCATS,*

*Vu le courrier officiel du Cabinet CENTAURE AVOCATS du 20 avril 2021 informant du changement patronymique de la Selarl CLAISSE & ASSOCIES,*

## **IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet le cabinet « CENTAURE AVOCATS » au titulaire initial du marché, le groupement constitué par la Selarl CLAISSE ET ASSOCIES et la Selarl CLAISSE ET ASSOCIES 93.

### **ARTICLE 2 : MODIFICATION DU MARCHE INITIAL**

Considérant la dissolution de la Selarl CLAISSE & ASSOCIES 93 en date du 04 janvier 2021 suite à la transmission du patrimoine à l'associé unique, la Selarl CLAISSE ET ASSOCIES, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 432 272 078 ;

Considérant le changement de dénomination sociale de la société CLAISSE ET ASSOCIES devenue CENTAURE Avocats ;

Considérant que ce changement de dénomination sociale n'emporte aucune modification de la personnalité juridique de la société, que les garanties techniques et financières sont identiques à celles fixées par la Communauté de communes de l'île de Ré lors de la passation du marché.

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202162-DE  
Reçu le 08/07/2021

### **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS GENERALES**

Toutes les autres clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

### **ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Fait à Saint Martin le

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur

Le Président,

Lionel QUILLET

Le titulaire,

(Nom, prénom, fonction)

AR PREFECTURE

017-241700459-20210706-D202162-DE  
Reçu le 08/07/2021